



Agen, le 23 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La paroisse Saint-Benoît en Pays de Serres et l'évêché d'Agen ont reçu ces derniers jours une demande orale de l'association « L'Affinité des sols » portant sur l'utilisation de l'église Saint-Robert dans la commune du même nom (47340), dans le cadre du festival de musique acoustique dénommé « Festival Guyenne », promouvant la musique contemporaine et ses liens avec les pratiques musicales traditionnelles.

Afin de pouvoir examiner sa demande, l'évêché d'Agen a demandé à l'association « L'Affinité des sols » de remplir la demande d'autorisation en usage, accompagnée du programme détaillé des concerts prévus dans l'église.

La demande d'autorisation nous est parvenue mardi 21 juillet en fin de journée.

Ce matin, la chancellerie de l'évêché d'Agen a transmis à l'association « L'Affinité des sols » la décision de notre évêque Mgr Alexandre de BUCY de ne pas autoriser l'ouverture de l'église Saint-Robert pour les concerts du festival Guyenne pour les raisons suivantes :

- La programmation prévue n'est pas en adéquation avec la sacralité du lieu, et ne permet de voir aucun lien avec la dimension sacrée et spirituelle de l'église ;
- Lors des trois dernières éditions du festival, des concerts avaient eu lieu dans l'église sans qu'aucune demande d'autorisation officielle n'ait été déposée préalablement à la paroisse ou à l'évêché, ce qui, de notre côté, a occasionné une perte de confiance.

Contact presse :

Mme Caroline PELTIER

Responsable communication

Tél : 06 98 03 77 58

caroline.peltier@diocese47.fr